

DATE : 24/12/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020\_69

## TITRE : ADAPTATION DES CONSIGNES DE DEPISTAGE EN LIEN AVEC LES NOUVEAUX VARIANTES DU SARS-CoV-2 DETECTES

### Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

**X Chirurgien-dentiste**

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

**X Infirmier**

**X Masseur Kinésithérapeute**

**X Médecin généraliste**

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

**X Sage-femme**

Diététicien

**X Pharmacien**

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

### Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Veillez trouver ci-après les conduites à tenir complémentaires au message DGS-URGENT n°67 s'agissant de la circulation de plusieurs variants du SARS-CoV-2.

Du fait de la circulation du variant « VUI 202012/01 » du SARS-CoV-2 dans plusieurs pays d'Europe (à des niveaux de circulation différents, la circulation active de ce variant ne concernant que le Royaume-Uni à ce stade) et de la détection d'un autre variant circulant activement en Afrique du Sud « 501.V2 », il est rappelé l'importance de **questionner systématiquement, pour toute personne se présentant pour un test de dépistage du SARS-CoV-2, un séjour à l'étranger dans les 14 jours précédant ou un contact à risque avec une personne ayant séjourné à l'étranger dans les 14 jours suivant son retour**, et de renseigner le cas échéant le champ « pays de provenance » dans SI-DEP.

**S'agissant spécifiquement des personnes ayant séjourné en Afrique du Sud ou ayant été en contact avec une personne y ayant séjourné, il est demandé d'orienter ces personnes vers un test RT-PCR, et d'adresser tout test positif au CNR pour génotypage.**

**Important** : du fait des variations de la protéine S (1 variation pour le VUI - VOC désormais- 202012/01 et 4 variations pour le 501.V2), **l'utilisation des tests antigéniques ciblant uniquement la protéine S, dans le cadre de diagnostics individuels ou d'opérations de dépistage, est actuellement fortement déconseillée au regard du risque de faux négatifs pour ces variants**. Les tests antigéniques ciblant d'autres protéines, notamment la protéine N, ne sont pas concernés et peuvent continuer à être mobilisés. La liste des tests antigéniques avec les cibles visées par chaque test est disponible sur le site Internet <https://covid-19.sante.gouv.fr/tests>.

Nous vous remercions vivement de votre mobilisation, essentielle pour documenter la circulation éventuelle de ces variants sur le territoire national.

**Pr. Jérôme Salomon**  
*Directeur Général de la Santé*

*Signé*